Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260716-2026_07_83DCM-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 juin 2026, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame Valérie GERVÈS, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :
Monsieur Louis TOULET, Madame Emilie LOUAULT, Madame Dominique BOUC, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Frédérique LACAZE, Monsieur Laurent ZUINDEAU, Madame Laurence LIEVEN, Monsieur Jérôme DESMÉE, Madame Béatrice MARCELIN, Monsieur Arnaud DIEUDONNET, Madame Patricia JOLLET, Madame Bénédicte CHEDEMAIL, Madame Corinne GILLARD, Monsieur Jean-Michel COUDERT, Madame Nadine CARPENTIER, Monsieur Emeric GOURJON, Madame Anne PINSON, Monsieur Aurélien BARBIER, Madame Isabelle PRIETO (qui est arrivée à 19 h 11), Monsieur Hadrien DE CLERMONT-TONNERRE, Madame Yasmine PROUDHON (qui est arrivée à 19 h 52), Monsieur Miguel CASTRO, Madame Olivia ZARCATE, Monsieur Benoit DATIN.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Monsieur Franck GEORGET ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUC. Monsieur Hervé JEGOU ayant donné pouvoir à Monsieur Louis TOULET. Monsieur Pierre RAGUIN ayant donné pouvoir à Madame Emilie LOUAULT. Madame Adèle TROIVILLE ayant donné pouvoir à Madame Olivia ZARCATE.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :
Madame Patricia JOLLET.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre d'absent : 0

Pour : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260716-2026_07_83DCM-DE

2026/07/N°83 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSOCATION VILLES AU CARRÉ :

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant au sein de l'association Villes au Carré.

Madame le Maire rappelle que l'association a pour objet d'accompagner la réflexion des acteurs territoriaux dans quatre domaines d'intervention : la politique de la ville et ses 57 quartiers prioritaires, les villes petites et moyennes sur les problématiques de redynamisation des cœurs de villes et bourgs, la transition écologique et social, les dynamiques citoyennes.

Dans cet objectif, Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante de désigner Madame Emilie LOUAULT pour représenter la Ville de Loches au sein de l'association Villes au Carré.

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais à main levée,

- DÉSIGNE au sein du l'association Ville au Carré :

Madame Emilie LOUAULT

Fait à LOCHES, le 16 juillet 2026

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire

Signé électroniquement par : Valérie GERVES
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Patricia JOLLET
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.